

ANNEXES
BILAN DE LA CONCERTATION
SECTEUR DE LA FEE DES EAUX A VERNAISON
GRUPE DE TRAVAIL DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DU 30 AVRIL 1999

N°	Demandeur	Forme	Description	Avis de synthèse technique	Avis du groupe de travail
1	Madame Heed Chemin des Gaupières à Vernaison	Observation inscrite dans le cahier déposé à Vernaison	Elle est d'accord avec les propositions	Avis favorable	Avis favorable
2	Madame Rochas 5, impasse de la Grillotière à Vourles	Observation inscrite dans le cahier déposé à Vernaison	Elle n'est pas d'accord sur le principe de l'urbanisation du secteur	Cette personne a été probablement trompée par l'affiche de la concertation qui mentionne "ouverture à l'urbanisation" et elle n'a pas consulté les éléments du dossier. Ses arguments vont pourtant tout à fait dans le sens des propositions (maintien de l'activité agricole, maîtrise de l'habitat, respect du site).	Observation validée
3	Monsieur Bailly 2, chemin des Hauts de Celette à Irigny	Observation inscrite dans le cahier déposé à Vernaison	Il demande que ses parcelles n° 99 et 105, dans le périmètre de la concertation, deviennent constructibles	Possibilité d'une urbanisation future à cet endroit (cf. remarque n° 6)	Avis favorable
4	Monsieur Torcheux Vernaison	Observation inscrite dans le cahier déposé à Vernaison	Il est opposé à l'ouverture à l'urbanisation de ce secteur. Il craint la disparition des espaces naturels et une trop forte densification de la population qui transformerait Vernaison en ville dortoir. Il est favorable à la réhabilitation de la ferme et à la réalisation de	Les remarques correspondent aux propositions	Observation validée

constructions de standing le long du
chemin du Pelet uniquement

5	Monsieur Richard 161, chemin de la Rossignole à Vernaison	Observation inscrite dans le cahier déposé à Vernaison	Il s'insurge contre l'urbanisation de ce secteur qui porterait atteinte à la qualité de vie	Les propositions s'appuient en priorité sur le respect du paysage	Observation validée
6	Mutuelle interdiocésaine Rhône et Loire 7, chemin du Pelet à Vernaison	Courrier du 24 novem- bre 1998 adressé à la Communauté urbaine	La mutuelle est propriétaire à 86 % de la zone. Elle demande à ce que le déclassement de la zone NAd actuelle (angle RD 15 et chemin des Gaupières) soit compensé sur une autre partie du domaine et propose deux solutions	. Solution 1 (angle RD 15 /Pelet) : avis technique défavorable. Le site est à préservé à cet endroit sauf autour de la ferme et le long du chemin du Pelet . Solution 2 : le plateau entre le chemin du Pelet et la zone boisée - Possibilité d'une urbanisation future à cet endroit, ce secteur étant en retrait et bien dissimulé par les bois au sud et à l'est	Avis favorable à la solution 2, conformément à l'avis technique